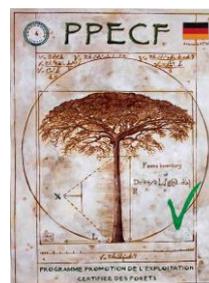


Formulaire de demande de Co-financement



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	ATIBT et les sociétés certifiées FSC membres de l'ATIBT
Nom du contact	Benoît Jobbé-Duval
Adresse	Campus du Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris 45 bis, avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX - FRANCE
Téléphone	+33 1 43 94 72 64
Fax :	+33 1 43 94 72 09
E-mail :	benoit.jobbeduval@atibt.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Accompagnement des sociétés certifiées FSC membres de l'ATIBT dans le projet Focus Forests et dans les négociations de la prochaine Assemblée Générale du FSC 2021/2022 (prévue en deux phases).

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a pour vocation d'être au service de la filière des bois tropicaux, de la forêt jusqu'au consommateur final. Elle joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de projets internationaux dédiés à la gestion durable et responsable des forêts tropicales, et plus précisément sur les questions de certification des entreprises engagées. L'ATIBT possède une commission certification, possédant un règlement approuvé par le CA, et aussi un sous-groupe de réflexion spécifique sur les IFL. Les entreprises certifiées FSC membres de l'ATIBT sont des sociétés de droits privé, il s'agit de Pallisco, Rougier Gabon, CEB-Precious Wood, IFO et CIB

4. EMLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	Commentaires
France	Nogent sur Marne	Activité de suivi et lobbying
Gabon ou Congo	A définir	Mission pilote Focus Forests
Indonésie	Bali	Participation à l'AG 2022

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du	01/09/2021	au	31/12/2022 ¹
Durée	16 mois				
Budget estimé	362 681 €				
Financement demandé	156 713 €				

6. RESUME DU PROJET

Les sociétés certifiées FSC dans le bassin du Congo, ainsi que l'ATIBT, sont pour la plupart membres de FSC et se doivent de **participer activement à la prochaine Assemblée Générale FSC 2021/2022**, pour être force de proposition et pour peser sur les décisions, notamment concernant l'application de la motion 65, qui reste depuis 2014 source de désaccords. Cette motion constitue d'ailleurs pour certaines entreprises potentiellement certifiables un obstacle à leur volonté de certification FSC (en RDC notamment).

Dans la perspective de l'AG FSC, l'ATIBT et ses membres ont déposé plusieurs motions offrant différentes approches qui ont pour but de susciter des discussions sur une **évolution de la motion 65** et son application.

Ainsi, l'ATIBT a suivi **plusieurs interventions** au travers de la commission certification (et plus récemment avec son sous-groupe IFL) depuis la dernière AG de 2017, et plus intensément depuis un an :

- L'analyse de l'étude de FORM, issue de la M34/Vancouver ;
- La préparation des 4 motions déposées pour la prochaine AG ;
- La réflexion sur le lobbying auprès des parties prenantes et la stratégie à adopter, en vue de la prochaine AG, à Bali.

Par ailleurs, le **projet Focus Forests** initié début 2021 par le FSC est devenu une initiative préparatoire à l'AG 2021/ 2022, visant à trouver des solutions innovantes pour la gestion des forêts ayant des grandes valeurs sociales et environnementales particulières. Derrière ce projet, il y a surtout une **profonde réflexion souhaitée par le FSC pour rechercher des solutions qui permettraient de sortir de l'impasse de la motion 65** concernant la gestion des IFL, et d'aborder le débat à une échelle macro, donc aussi hors des concessions elles-mêmes.

Dans ce contexte, les motions IFL de l'ATIBT vont alimenter les débats au sein du projet Focus Forests, le FSC les ayant reliées dans ce projet dans le cadre de la préparation à l'AG sur son site web² :

« ATIBT backs last year's proposal from the Congo Basin FSC regional working group (RWG). This recommends that 20% of IFLs within certified concessions should be conserved rather than 80%. "We agree on protecting IFLs in general, but it must be at the commercially viable level," said Mr Jobbé-Duval. "It's important to note that certified companies already put 20% of concessions under conservation through their own procedures, so additional protection of 20% of IFLs is significant." He also highlighted that only 1.5% of IFLs in the Congo lie within concessions. "Our aim is to find solutions for better protection of external IFLs as well," he said. »

Ainsi, grâce à sa participation au Focus Forests Advisory Group (FFAG³) depuis juin 2021, **l'ATIBT est complètement intégrée à la mise en œuvre du projet Focus Forests**. Cependant, les moyens financiers de la commission certification ne sont plus suffisants pour mener un plaidoyer adapté à cet enjeu.

¹ La date de fin de projet, et donc sa durée, est estimative. Le projet devra être mené jusqu'à la phase 2 de l'AG FSC 2021/2022, qui se déroulera en 2022, et dont la date n'a pas encore été fixée par le FSC.

² <https://fsc.org/en/newsfeed/debate-on-fsc-intact-forest-landscape-protection-continues>

³ Une présentation du FFAG est proposée dans le paragraphe Contexte

L'objet de la requête est d'identifier les moyens supplémentaires nécessaires à l'ATIBT et ses membres pour **atteindre les objectifs du projet Focus Forests et avoir un impact significatifs sur les décisions prises lors de la prochaine AG FSC 2021-2022**, tant sur l'évolution de la motion 65 que sur les autres enjeux du système FSC.

L'objectif principal de cette action est donc :

Trouver une issue favorable à la gestion des IFL dans les concessions forestières certifiées et avoir un impact sur les décisions prises lors de la prochaine AG FSC 2021-2022 sur les enjeux du système FSC.

Les **objectifs spécifiques** sont les suivants, associés à des **résultats attendus** :

- **OS1** : Obtenir soit le retrait soit un aménagement de la Motion 65 compatible avec l'avenir des entreprises certifiées du bassin du Congo, sur la base des résultats et des recommandations du Focus Forests ;
 - o **RA1** : les résultats du Focus Forests intègrent un maximum des recommandations des membres certifiés de l'ATIBT, issues de la Commission de certification de l'ATIBT ;
 - o **RA2** : les motions proposées par l'ATIBT et ses membres reflètent les résultats du Focus Forests et font l'objet d'un consensus auprès des membres FSC pour modérer la motion 65, selon des critères et indicateurs adaptés aux grands biomes forestiers de l'Afrique centrale ;
- **OS2** : s'assurer que les décisions prises en AG FSC ne présentent pas de risque majeur pour le développement de la certification FSC-FM dans le Bassin du Congo.
 - o **RA3** : Les autres motions proposées en AG et leur modalité de mise en œuvre sont acceptables pour le secteur privé

Pour contribuer au résultat RA1, l'ATIBT poursuivra son implication dans le projet Focus Forests au travers de sa présence au FFAG (cf. TDR en appendice3), et selon le plan de travail du projet (participation aux réunions, partage d'information, analyse des livrables, organisation d'une mission pilote de « Forest Dialogue », implication dans les événements du projet).

Le RA2 est lié à l'atteinte du résultat RA1, car le Focus Forests est une initiative du FSC qui vient s'articuler autour de l'ensemble des motions présentées sur la thématique des IFL.

Avec leurs motions (Appendice9), l'ATIBT et ses membres vont pouvoir proposer des **approches nouvelles et complémentaires pour résoudre la question des IFL**. Le Groupe IFL-ATIBT doit mener un travail de lobbying en s'impliquant dans le cadre de discussion proposé par le FSC et participera aux deux phases de l'AG FSC 2021/2022.

Concernant le RA3, il s'agira de mener un travail de veille et d'analyse des autres motions (56 à ce jour) présentées par les membres FSC, pour comprendre l'impact potentiel des autres motion sur le secteur, et être en mesure d'agir lors de l'AG de FSC (consignes et orientation des votes).

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION

L'ATIBT a pris en main depuis la dernière AG FSC de 2017 le suivi du dossier IFL et la préparation de la prochaine AG FSC 2021/2022, grâce à un travail de concertation avec les aménagistes des entreprises certifiées. La préparation de l'AG fait partie des activités menées en cofinancement du programme marketing de l'ATIBT, et ce dans le cadre des travaux de la commission certification. En raison de l'importance de cette échéance, la commission certification de l'ATIBT (financée par les cotisations spéciales « Fair&Precious » des entreprises certifiées) s'est emparé du sujet et fait partie des activités de cofinancement du programme marketing comme indiqué précédemment.

Ainsi, la commission certification s'est réunie plusieurs fois en 2020 en mettant ce sujet à l'ordre du jour, et un sous-groupe IFL dédié à la préparation de l'AG a été constitué début 2021 (incluant entre autres les membres aménagistes qui ont œuvré sur les motions). Ce sous-groupe d'une dizaine de personnes s'est déjà réuni plusieurs fois depuis mars 2021 pour avancer sur une position commune et sur la mise en place d'une stratégie (cf. compte rendus en appendice1).

Appendice 1 - comptes-rendus des réunions commission certification et Groupe IFL

La thématique des IFL étant le principal enjeu de la prochaine AG, quatre activités ont été menées ces derniers mois, au travers de la commission certification et de son sous-groupe IFL :

- Le suivi sur l'étude de FORM, issue de la M34/Vancouver ;
- La préparation des 4 motions déposées par l'ATIBT pour la prochaine AG (cf. appendice9) ;
- La réflexion sur le lobbying auprès des parties prenantes et la stratégie à adopter ;
- L'implication dans le projet « Forests Focus » avec le FSC et le consortium d'experts sélectionné, et mené par ETH (Université de Zurich)⁴.

Depuis juin 2021, l'ATIBT est complètement intégrée à la mise en œuvre du projet Focus Forests⁵ (au travers du FFAG). De plus, le **FSC a identifié les motions de l'ATIBT et de ses membres (et d'autres motions) comme étant directement liées aux objectifs sur le Focus Forests** dans le cadre de sa préparation à son AG 21/22.

Mais, les moyens de la commission certification ne sont plus suffisants pour mener un plaidoyer adapté à cet enjeu, ce qui justifie la demande faite au PPECF qui nécessite, entre autres :

- **D'assister à l'ensemble des réunions** proposées par le FSC (réunions du FFAG, réunions de discussion des motions, de préparation à l'AG, réunions entre chambres, réunions thématiques). Ces réunions nécessitent de la préparation (prise de connaissance des sujets, des documents), et du temps de synthèse et d'analyse (identifier les arguments et positions des membres FSC, les membres influents et faire lien avec nos enjeux et nos motions (quatre motions proposées par l'ATIBT et une par Precious Woods) ;
- **Animer le groupe IFL-ATIBT**, notamment en informant ses participants régulièrement des avancées du projets Focus Forests et de la préparation de l'AG, leur transmettre la synthèse des informations collectées, échanger avec eux pour définir une position commune à partager lors des réunions FSC, rendre compte de ces réunions, partager et alimenter les outils de suivi ;
- **Interagir avec le FSC**, les membres FSC, l'équipe d'expert du Focus Forest, les parties prenantes, des experts, etc. ;
- **Élaborer, alimenter, mettre à jour les outils** de suivi, de synthèse et d'analyse (fiches synthétiques des motions ATIBT, tableau de suivi et d'analyse des autres motions, base de données de suivi des contacts, etc.).

L'objet de cette proposition est de permettre à l'ATIBT et ses membres, de mener un plaidoyer capable d'influer **les décisions prise lors de la prochaine AG FSC 2021-2022, tant sur la mise en oeuvre de la motion 65 que sur les autres enjeux du système**, et être ainsi perçues comme faisant partie de la solution, plutôt que comme faisant partie du problème.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

⁴ Pour mettre en œuvre le projet Focus Forest, FSC a sélectionné un consortium de chercheurs dirigé par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Suisse (ETH), composé de dix chercheurs provenant de différentes organisations et origines géographiques et ayant une grande expérience des forêts tropicales et boréales, de la gestion et de la restauration des forêts, de la télédétection, de la sociologie et des méthodologies de dialogue.

⁵ Une présentation du Focus Forests est proposée dans le paragraphe Contexte

1/ L'assemblée générale FSC 2021-2022

L'assemblée générale du FSC a lieu tous les trois ans. Elle rassemble les membres internationaux du FSC pour discuter des défis et des solutions d'une gestion forestière responsable, et de l'orientation future de l'organisation. En 2017, l'événement a eu lieu à Vancouver au Canada. L'ATIBT y a participé pour œuvrer à réorienter la motion 65 en faisant passer la motion 34 (études d'impact de la motion 65).

En raison du contexte sanitaire dû au COVID-19, la prochaine AG FSC se tiendra en 2 phases :

- Une réunion virtuelle en octobre 2021, avec vote de 4 motions statutaires, et vote de 8 motions politiques jugées prioritaires ;
- Une réunion physique à Bali (Indonésie) en 2022 (date à définir), avec vote des motions politiques, entre autres celles relatives aux IFL.

L'AG FSC est le plus au niveau de décision du FSC. Elle consiste notamment à procéder au vote des motions qui ont été déposées par les membres FSC (selon un processus cadré). **Les motions** sont des propositions de nouveaux domaines de travail ou d'améliorations du système FSC et couvrent divers aspects allant du fonctionnement du FSC à la manière d'améliorer la demande du marché pour les produits FSC. Les motions votées favorablement lors de l'AG déterminent les priorités futures du FSC. Il existe deux types de motions : les motions statutaires proposées pour amender les statuts ou les principes et critères, et les motions de politique proposées pour changer les politiques ou les procédures opérationnelles du FSC.

Les motions de l'AG 21/22 ont été déposées pour la plupart en 2020, certaines ont pu être déposées en 2021 suite au report de l'AG. Elles font aujourd'hui l'objet d'intenses discussions avec les membres FSC, selon un cadre proposé par le FSC. **Elles peuvent faire l'objet de modifications, d'amendements, de fusions, de retraits à tout moment, généralement jusqu'à l'AG**, permettant d'ultimes discussions stratégiques en présence des membres. Une disposition particulière a été décidée par FSC concernant les 12 motions prévues pour l'AG virtuelle d'octobre 2021 (une première pour FSC), qui ont été clôturées le 30 août 2021 (aucune modification de ces motions n'est possible après cette date, étant donnée le format virtuelle de cette phase de l'AG). Les motions prévues pour 2022 (comprenant celles de l'ATIBT et ses membres) pourront être modifiées jusqu'à l'AG 2022 (cf. liste des motions en appendice 11).

Les sociétés certifiées FSC dans le bassin du Congo, ainsi que l'ATIBT, sont pour la plupart membres de FSC et se doivent de participer activement à cette rencontre. **Pour rappel, seule l'Assemblée Générale du FSC est le lieu de prise de décision, au travers d'un vote en assemblée plénière.**

A ce jour, les défis existants au sein du FSC sont nombreux, et les sociétés certifiées doivent être force de proposition lors des AG, pour peser sur les décisions, notamment concernant l'application de la motion 65, mais aussi pour mieux cerner et anticiper les enjeux des autres motions, et ne pas se retrouver dans la situation de l'AG 2014, qui a permis l'adoption de la motion 65, sans en mesurer toutes les conséquences

2/ Les IFL au cœur de l'AG 2021-2022 grâce au projet Focus Forests

Pour rappel, depuis 2014, l'application de la motion 65 sur les IFL reste source de désaccords, et il est important de poursuivre activement le dialogue avec les parties prenantes, pour que la politique du FSC en matière d'IFL soit acceptable pour les sociétés certifiées. **L'AG 2021/22 est l'occasion d'avancer dans ce sens, c'est pourquoi l'ATIBT et ses membres ont déposé plusieurs motions** qui ont pour but de susciter des discussions sur une **évolution de la motion 65 et son application.**

Si les entreprises certifiées s'accordent sur la nécessité d'assurer la préservation des IFL et de la biodiversité et des habitats qu'ils abritent, tout en maintenant la viabilité commerciale des entreprises forestières et du bois et les moyens de subsistance qu'elles fournissent, des divergences d'opinion persistent sur le point d'équilibre entre les intérêts commerciaux et environnementaux.

Dans ce contexte, le **projet Focus Forests⁶ lancé par le FSC au premier trimestre 2021, est devenu l'initiative préparatoire à l'AG 2021/ 2022 au sujet des IFL**. Cette initiative vise à trouver des solutions innovantes pour la gestion des forêts ayant des valeurs sociales et environnementales particulières telles que les IFL. Derrière ce projet, il y a surtout une **profonde réflexion souhaité par le FSC pour rechercher des solutions pour sortir de l'impasse de la motion 65** concernant la gestion des IFL.

Il a pour but d'accueillir un dialogue constructif afin de discuter d'avantage de ce sujet et de convenir d'une approche pour le FSC. Le résultat attendu du Focus Forests est de définir et d'introduire un cadre global de discussion et une nouvelle méthode de dialogue, scientifiquement cadrée, applicable au niveau paysage.

Il s'agit également d'un exercice de cartographie et de définition de concepts des Forêts à Hautes Valeurs utilisant non seulement la propre terminologie du FSC (incluant les IFL), mais également les termes que d'autres utilisent, tels que forêts primaires, forêts anciennes et menacées, vieilles forêts, etc.

Le projet Focus Forests se penche largement sur les IFL et aborde le « paysage » au plan plus large, incluant des concessions certifiées ou en voie de l'être, mais aussi des aires naturelles protégées, des réserves, etc., afin de préserver des forêts qui ont une grande importance du point de vue du changement climatique, de la biodiversité ou d'autres valeurs environnementales.

L'un des points d'étape du projet Focus Forests est la publication du Greenpaper (publié en septembre 2021). Ce document (qui va être évalué et commenté en profondeur par le groupe IFL-ATIBT) propose un mécanisme dit de « Forest Dialogue », basée sur une méthodologie innovante (sous forme d'interactions⁷) avec les parties prenantes d'un paysage forestier (dans lequel l'UFA candidate à la certification se situe), et qui pourrait être un prérequis à la certification (cf. Greenpaper en appendice16).

Lors d'une réunion du FFAG (cf. définition ci-après), l'ATIBT a partagé la recommandation de ses membres de s'assurer que les conclusions de ce document permettront de définir une nouvelle approche de la gestion des IFL, qu'elles seront applicables, et d'envisager de réfléchir à d'autres mesures, telles que des dispositions d'identification ou de gestion locales (tel que préconisé dans les rapports d'études d'impact de la M34).

Ce projet Focus Forests est donc crucial car il va être l'outil de décision du FSC au sujet de la gestion des IFL et il est attendu du FSC que les résultats de ce projet, s'ils sont pertinents et consensuellement acceptés par la communauté FSC, soient repris dans les motions IFL de l'ATIBT et de ses membres pour les faire entériner.

Dans cette perspective, le **FSC a sollicité l'ATBIT pour siéger au Focus Forests Advisory Group (FFAG)** depuis juin 2021. Le FFAG est un comité nommé par le board du FSC dans le cadre du Focus Forests, constitué de 6 personnes membres du FSC, représentant des aires géographiques contenant d'importantes forêts focales dans les régions tropicales et boréales, chargé de conseiller le Conseil international et le Secrétariat du FSC sur le potentiel, les risques, les actions et les résultats inhérents au rôle du FSC dans la gestion des forêts, y compris la conservation et la gestion productive, des forêts ayant des valeurs sociales et écologiques significatives (dont les IFL).

Appendice 2 a b c - Note de synthèse sur le Focus Forests (et les fiche FSC Focus Forests et fiche FAQ).

Appendice 3 - TDR du FFAG

Appendice 3 – Plan de travail du Focus Forests

3/ Les principales actions en cours

Depuis la dernière AG de 2017, l'ATIBT met en œuvre plusieurs activités au travers de sa commission certification dans le cadre de la préparation à la prochaine AG FSC en vue de faire évoluer la motion 65. Le détail est présenté dans les annexes ci-dessous, et une synthèse des principaux sujets est repris

⁶ Initialement appelé « Forêts de Grande Valeur »

⁷ Cette approche de dialogue basée sur le jeu est présentée sur le [site FSC](#). Elle a été testée dans le Bassin du Congo en 2017 avec le groupe de travail HVC

ci-après.

Appendice 4 - Chronologie de la préparation AG et du Focus Forests

Appendice 5 - Agenda passé et à venir des réunions AG et Focus Forest

Appendice 6 - Matrice historique et enjeux des activités AG FSC - FF

Suivi de la M34/2017 (étude impact IFL)

Selon cette motion (votée à l'AG 2017 de Vancouver), 4 études d'impact de l'application de la motion 65 ont été réalisées sur les régions suivantes : Bassin Amazonien, Bassin du Congo, Canada, et Russie. L'étude pour le Bassin du Congo a été réalisée par Form et publiée en 2020. Ces études d'impact sont au cœur du projet Focus Forest depuis peu. Pour rappel, l'étude de Form recommandait, dans le cas du bassin du Congo, une application de la M65 à hauteur de 20% des surfaces identifiées. L'ATIBT espérait que cette étude serait contraignante et aboutisse directement à une prise en compte raisonnable des IFL, mais cela n'a pas été le cas, car les recommandations des études doivent faire l'objet d'une validation par le Board du FSC puis être validées en AG.

Ces études d'impact ont été présentées aux parties prenantes lors d'un [webinar](#) le 5 juillet dernier. Un rapport des conclusions générales des 4 études d'impact a été produit par le FSC et a été examiné par le Board du FSC fin août 2021. Ce rapport a fait l'objet de discussion au sein du FFAG, dont les recommandations vont dans le sens d'une **approche paysage de la gestion des IFL**, et la prise en compte de **solutions locales** (en lien avec le projet Focus Forest).

Ces études seront donc utilisées comme sources d'argumentaires pour justifier le travail qui a été fait par le groupe de travail régional d'élaboration des normes et alimenter les réflexions du Focus Forest.

Appendice7 - Etude d'impact pour le Bassin du Congo (Form).

Promotion des motions ATIBT et de ses membres en lien avec les IFL

L'ATIBT a déposé 4 motions qui sont liées de près ou de loin aux IFL. Elles sont accessibles sur la plateforme des motions FSC. Elles ont fait l'objet de présentation aux membres du FSC lors de réunion de discussion des motions, et font l'objet de discussion dans le cadre du Focus Forests. L'objet de ces motions est repris ici brièvement, une présentation plus complète de leurs atouts et faiblesse est disponible en appendice10 :

- **Motion 23 : Approche pour prendre en compte le maintien des HVC au niveau du paysage :** C'est une motion très importante et structurante pour le projet Focus Forest ;
- **Motion 21 : Élaboration d'une approche intégrale pour la gestion des HVC2 :** C'est également une motion très importante pour le projet Focus Forest, qui s'appuie largement dessus, comme sur la M23 ;
- **Motion 19 : Respect de la loi (cadre législatif et réglementaire) tel que l'entend la motion 65 présentée en 2014 :** Motion plus secondaire mais également intégrée par FSC pour le projet Focus Forest, et qui peut servir de monnaie d'échange car elle montre la limite en termes de légalité de la motion 65 ;
- **Motion 10 : Respecter les propositions des Groupes d'élaboration de standards (SDG) :** cette motion n'est pas identifiée par le FSC comme liée au projet Focus Forests car le lien reste sans doute trop ténu avec la problématique des IFL, et cette motion sera probablement refusée. Cependant, avec la récente évaluation des conclusions de études d'impact de la M34, des recommandations émergent pour des trouver des solutions locales à la gestion des IFL, et cette motion pourrait évoluer pour refléter cette tendance.

Precious Woods a également proposé une motion spécifique à la motion 65 :

- **Motion 18 : Retrait de la motion 65/2014 et élaboration de mesures efficaces de protection des forêts :** motion qui a le mérite d'être claire, également intégrée comme option dans le Focus Forests et dans la stratégie ATIBT.

Appendice8 - Textes des motions ATIBT et évaluation FSC

Appendice9 - Fiches synoptiques des motions ATIBT

Les motions 19, 21 et 23 (les motions les plus explicites sur les IFL) ont été présentées lors de la réunion

de discussion des motions du 8 juillet 2021. Un expert externe, spécialiste du FSC, a été sollicité pour assister le groupe IFL ATIBT à se préparer à cette intervention, tant dans le message et le positionnement que sur le choix des présentateurs. Cette réunion animée par FSC et regroupant plus d'une centaine de membres FSC s'est révélée extrêmement positive, **les réactions des participants étant constructives et sans hostilité à la perspective de faire évoluer l'application de la motion 65**. Les commentaires des participants ont été collectés et seront analysés afin de faire évoluer les motions ATIBT, et d'identifier les interactions à mener avec des membres FSC clés.

L'ATIBT a également apporté son soutien à une motions sur la reconnaissance du Français comme langue officielle (M01/2020).

Selon la nouvelle organisation de l'AG en deux phases, les motions ont été priorisées pour identifier celles qui feront l'objet de réunion de discussions préalables, et celles qui seront soumises au vote selon les 2 phases de l'AG. Certaines motions de l'ATIBT sont sorties prioritaires du sondage réalisé auprès des membres FSC pour passer à l'AG virtuelle d'octobre 2021.

Cependant, **l'ATIBT et Precious Woods ont notifié au FSC le souhait de présenter leurs motions en lien avec les IFL lors de la phase 2 de l'AG en 2022** (réunion en présentielle), afin de permettre une large discussion préalable avec les membres FSC et parties prenantes grâce au Focus Forest, et de pouvoir intégrer les résultats de ce dernier. **Ces motions pourront ainsi être modifiées, fusionnées, amendées d'ici l'AG 2022** pour refléter une position commune et consensuelle. Le passage de ces motions en AG présente permettra également de poursuivre les échanges en direct avec les membres pour s'assurer d'un soutien massif pour leur succès (lobbying en direct).

Implication dans le projet « Focus Forests »

L'ATIBT s'est engagée dès le lancement du projet dans des discussions avec le FSC et l'équipe en charge du projet Focus Forests en sollicitant des réunions avec le FSC, le comité de pilotage FSC du Focus Forests et l'équipe de consultant pour se tenir informés et exprimer ses opinions (4 réunions entre janvier et juin), et est en interaction régulière avec le FSC.

En mai 2021, le FSC a sollicité l'ATIBT pour être membre du Focus Forests Advisory Group (FFAG), et cette candidature a été acceptée par le board du FSC en juin 2021. Cette position permet à l'ATIBT d'être au cœur de l'avancée du Focus Forests, d'orienter les résultats du projet, ainsi adapter sa stratégie IFL. L'ATIBT a déjà participé à 4 réunions du FFAG, a proposé avec ses membres deux paysages forestiers pilotes pour organiser des « Forest Dialogue », et se tient à la disposition du FSC pour organiser ces missions pilotes (prévue fin 2021/début 2022).

Le groupe IFL-ATIBT a aussi pris connaissance du Greenpaper, premier livrable présentant l'approche proposée, et notamment le mécanismes de dialogue au niveau paysage.

Appendice 16 – Greenpaper Focus Forests

L'ATIBT est également sollicitée pour aider à la préparation et intervenir lors d'un side event sur le Focus Forests lors de la première partie de l'AG FSC fin octobre 2021.

Suivi des autres motions

L'expérience du vote de la motion 65 en 2014 montre qu'il est absolument nécessaire de s'impliquer dans les autres motions pour éviter une situation similaire, à savoir le vote d'une motion dont l'application compromettrait le développement de la certification dans le Bassin du Congo, et plus largement en région tropicale. Une première revue des motions a été réalisée avec le groupe IFL afin d'identifier les enjeux et la position de l'ATIBT sur chacune d'elle (dans le tableau des motions – Appendice11). Les enjeux sont multiples : impact sur les activités des sociétés certifiées, soutien à des initiateurs de motions pour s'assurer de leur soutien sur les motions ATIBT, etc. En parallèle, le groupe IFL a assisté à l'ensemble des réunions de discussion des motions organisées par le FSC, pour capitaliser les arguments et positions des membres FSC et affiner la stratégie de l'ATIBT.

Des échanges ont également été menés avec un expert et des membres du FSC, et les positions de certaines chambres sur une grande part des motions ont pu être identifiées. Ces positions seront analysées pour définir les arguments du groupe IFL et sa positions sur ces motions.

Appendice 10 – Tableau de suivi des motions

Identification et interactions avec les parties prenantes

Que ce soit pour les motions IFL de l'ATIBT et de ses membres, ou pour les autres motions, des contacts ont été établis depuis l'AG de Vancouver avec des membres FSC, et les échanges se sont intensifiés afin de mener un travail de lobbying pour les motions de l'ATIBT et ses partenaires, et pour se positionner sur les autres motions (par exemple les motions 4, 22, 54).

Le tableau présenté en appendice12 est un premier exercice d'identification des parties prenantes avec lesquelles l'ATIBT a commencé d'échanger, et l'appendice13 est la liste des membres actuels de FSC. Il faut préciser que les adresses mail ne sont pas fournies par FSC ; Il appartient à l'ATIBT et ses membres de rentrer en contact avec les parties prenantes grâce aux liens directs qu'ils entretiennent avec elles.

Appendice11 – Tableau des parties prenantes proche de l'ATIBT

Appendice12 – Liste des membres FSC

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI ET METHODOLOGIE

Objectifs et résultats attendus

La portée générale de l'action est d'avoir un impact sur les décisions prises lors de la prochaine AG FSC 2021-2022, tant sur l'évolution de la motion 65 sur la base du projet Focus Forest, que sur les autres enjeux du système FSC.

L'objectif générale de cette actions est donc :

Trouver une issue favorable à la gestion des IFL dans les concessions forestières certifiées et avoir un impact sur les décisions prises lors de la prochaine AG FSC 2021-2022 sur les enjeux du système FSC..

Les **objectifs spécifiques** sont les suivants, associés à des **résultats attendus** :

- **OS1** : Obtenir soit le retrait soit un aménagement de la Motion 65 compatible avec l'avenir des entreprises certifiées du bassin du Congo, sur la base des résultats et des recommandations du Focus Forests ;
 - o **RA1** : les résultats du Focus Forests intègrent un maximum des recommandations des membres certifiés de l'ATIBT, issues de la Commission de certification de l'ATIBT ;
 - o **RA2** : les motions proposées par l'ATIBT et ses membres reflètent les résultats du Focus Forests et font l'objet d'un consensus auprès des membres FSC pour modérer la motion 65, selon des critères et indicateurs adaptés aux grands biomes forestiers de l'Afrique centrale ;
- **OS2** : s'assurer que les décisions prises en AG FSC ne présentent pas de risque majeur pour le développement de la certification FSC-FM dans le Bassin du Congo.
 - o **RA3** : Les autres motions proposées en AG et leur modalité de mise en œuvre sont acceptables pour le secteur privé

Approche méthodologique et stratégique

Pour atteindre ces objectifs, trois axes stratégiques seront menés en parallèle en lien avec les résultats attendus :

- S'impliquer (suivre ce qui se dit, influencer les résultats et les décisions) dans le Focus Forests pour obtenir des résultats permettant de faire évoluer la motion 65 ;
- Faire évoluer les motions IFL proposées par l'ATIBT et ses membres pour tenir compte des résultats du Focus Forests ;
- Identifier les enjeux et impact des autres motions et orienter les votes lors de l'AG.

Pour contribuer au résultat RA1, l'ATIBT poursuivra son implication dans le projet Focus Forests au travers de sa présence au FFAG, au regard des TDR de ce groupe, et selon le plan de travail du projet. **L'ATIBT et le groupe IFL s'appuieront sur ce projet** pour interagir avec les membres clefs du FSC, et le groupe de chercheurs de l'ETH (chef de file du consortium retenu pour le Focus Forests).

L'enjeu sera d'orienter le projet Focus Forests et de s'assurer **que les résultats permettent de trouver une solution pragmatique à la gestion des IFL**. En effet, les premiers résultats du Focus Forests sont très axés sur l'idée d'un dialogue avec les parties prenantes du paysage forestier (incluant une concession candidate), préalable à toute certification. Cette approche devra faire l'objet de test pilote pour s'assurer de sa pertinence et de son impact sur la motion 65, et identifier le cas échéant d'autres pistes d'évolution possible.

Par ailleurs, le Focus Forests dépasse largement le cadre de la certification, et se veut force de proposition pour satisfaire d'une part les organisations qui ont proposé la M65 en 2014, et d'autre part ceux qui doivent l'appliquer. Pour sortir de cette impasse, le choix est fait par FSC de prendre de la hauteur, et travailler au niveau paysage, et donc sortir des UFA certifiées. **Il faut donc sortir du cadre du FSC tel que nous le connaissons, et faire au nom de FSC des propositions globales**. Il est probable que FSC souhaite du coup se positionner comme une ONG dont l'influence puisse déborder de son cadre antérieur, et toutes les alliances institutionnelles seront bien entendu les bienvenues.

L'ATIBT et ses membres certifiés **encourageront le FSC à être ambitieux et innovant** dans sa démarche (le projet Focus Forests se veut déjà un peu hors norme dans le cadre FSC).

La « remise à plat » des politiques territoriales, des concessions non attribuées ou non aménagées, et la mise en route de plans nationaux d'affectation des terres sont des objectifs qui peuvent être inscrits dans le projet Focus Forests. Une partie de cet objectif est clairement poursuivi par la motion 23, qui propose de « sortir du cadre des concessions » et travailler à « l'échelle du paysage ».

Le RA2 est complémentaire du RA1, car le Focus Forests est une initiative du FSC qui vient s'articuler autour de l'ensemble des motions présentées sur la thématiques des IFL. Avec différentes motions, l'ATIBT propose des **approches complémentaires pour résoudre la question des IFL**. La motion 18 de Precious Woods complète le panel de solutions. Les différentes motions de l'ATIBT, ainsi que la motion 18 des sud-américains, sont toutes utiles au projet Focus Forests à divers niveaux, et donc à une issue favorable sur la prise en compte des IFL et leur modalités de gestion. **Il s'agira de les faire évoluer** (amélioration du texte, amendement, etc.) pour permettre d'atteindre cet objectif tout en récoltant un large soutien des membres FSC.

Les motions IFL seront présentées à l'AG FSC de 2022, avec la possibilité de les modifier pratiquement jusqu'au dernier moment. Une approche pour ainsi dire « classique » est à mener pour présenter nos motions en AG :

- **analyser les positions des membres FSC** en parallèle du Focus Forest, et au travers du cadre d'échange proposé par le FSC (notamment lors des réunions de discussion des motions avec les membres FSC, mais aussi lors des side events et webinars qui sont prévus, mais également sur la plateforme des motions) ;
- Sur cette base, **les motions pourront être modifiées, fusionnées** avec d'autres si cela est pertinent et permet d'atteindre l'objectif. Il sera peut nécessaire de **se recentrer** sur 2 ou 3 motions beaucoup plus structurantes pour reprendre par le haut les autres, et envisager d'en retirer certaines ;
- Puis, il s'agira de **mobiliser les membres FSC avant et pendant l'AG 2022**, à l'aide d'une stratégie et des supports de communication.

Les motions seront présentées et discutées avec les membres FSC, dans le cadre de discussion proposé par le FSC. Pour cela, l'ATIBT **s'appuiera sur son expérience de l'AG 2017** à Vancouver, pour en tirer les leçons apprises, les erreurs à ne pas commettre, et se préparer au mieux à l'AG en présentielle de 2022, au cours de laquelle une grosse partie du lobbying va se jouer.

Une partie de la stratégie de communication reposera également sur **l'identification d'un porte-parole de nos motions, issu du Bassin du Congo**, représentant la voix des acteurs locaux et des différents groupes d'intérêts de la filière. Ce porte-parole pourra être mutualisé avec le rôle d'ambassadeur Fair&Precious (prévu dans le cadre du projet marketing).

L'ultime phase de négociation se jouera lors de l'AG 2022 à Bali, à laquelle l'ATIBT et le groupe IFL seront présents accompagnés des porte-paroles des motions.

Enfin, un travail de d'analyse des résultats de l'AG sur les motions qui seront votées sur le thème

des IFL, ainsi qu'une veille des modalités d'application de ces motions seront réalisés afin d'identifier les difficultés éventuelles et les actions nécessaires pour s'impliquer dans la mise en œuvre de ces motions.

Concernant le RA3, il s'agira de mener un travail de veille et d'analyse des autres motions (56 à ce jour) présentées par les membres de FSC, pour être en mesure d'agir lors de l'AG de FSC.

Si la question des IFL est cruciale, il reste néanmoins nécessaire de bien comprendre l'ensemble des autres motions présentées à l'AG du FSC, et d'être en mesure de dialoguer avec leurs promoteurs, en soutenant les idées positives pour notre secteur, et en réorientant ou contrant les initiatives moins favorables. L'expérience du vote de la motion 65 en 2014 ne doit pas se reproduire et il est impératif de bien cerner les enjeux, la portée, l'applicabilité et les conséquences pour le secteur forestier et les forêts tropicales des autres motions qui seront soumises au vote.

De plus, ce travail soutient indirectement le résultat précédent, car il permettra de développer des alliances avec des membres FSC pour s'assurer de leur soutien pour les motions de l'ATIBT.

Pour cela, le groupe IFL continuera à participer aux réunions de discussion des motions, à analyser les réactions des membres, à mener des échanges individualisés avec les promoteurs de motions impactantes, à interagir sur la plateforme des motions, etc.

Le tableau de suivi des motions sera actualisé avec les résultats de ces actions (appendice11).

Il s'agira également dans le cadre de cette action de préparer la mise en œuvre des interventions en ligne avec les motions intéressantes et « positives » qui seront votées lors de l'AG FSC.

Fonctionnement du projet

Le projet sera mis en œuvre par l'ATIBT, au travers **d'un coordinateur ATIBT** (qui aura aussi le rôle de chef de projet) pour piloter et coordonner la préparation et la participation à l'assemblée générale **au travers** de la commission certification, et notamment du **sous-groupe IFL**.

A l'heure actuelle, ce rôle est assuré par Caroline Duhesme, secrétaire de la commission certification, depuis début 2021.

Le projet sera mis en œuvre avec **l'implication des sociétés certifiées** qui participeront activement à ce projet, **assurant un cofinancement de l'action** (notamment par de l'investissement en temps de personnes ressources internes, et par leur participation à l'AG).

Le projet pourra avoir recours à des **expertises externes ponctuelles** pour faire appel à des experts connaissant bien le système FSC, ou spécialistes de la communication et à même de « coacher » l'ATIBT et les membres de la commission certification pour la mise en application d'une stratégie et un plan d'action auprès des parties prenantes.

10. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Activités prévues

Les activités sont définies de façon à atteindre les résultats attendus, pour lesquels des indicateurs ont été définis, tel que présenté dans le **cadre logique** en appendiceVIII.

RA1 : les résultats du Focus Forests intègrent les recommandations des membres certifiés de l'ATIBT

A 1.1 : Participer activement au FFAG et être force de proposition

Selon les TDR du FFAG, il s'agira notamment de :

- participer régulièrement aux réunions du FFAG organisées par le FSC et s'informer des différents livrables du projet,
- d'être source d'information (partage d'expérience, analyse d'impact potentiel, retour de terrain) pour le FSC pour alimenter le projet,
- être un soutien pour le FSC pour expliquer ou présenter le Focus Forests lors des réunions FSC, avec les membres, etc. ;
- proposer et organiser un Forest Dialogue pilote en zone tropicale : les membres de l'ATIBT ont déjà proposé 2 paysages forestiers, au Gabon et au Congo ;

- aider à la préparation et participer au side event Focus Forests de la phase 1 de l'AG FSC (oct. 2021) : cet évènement sera l'occasion de présenter les thèmes clés du FF (Forest dialogue, approche paysage), et de faire lien avec les motions IFL de l'ATIBT et de les tester cette approche auprès des membres FSC.

Ces actions seront coordonnées avec le groupe IFL (préparation, identification des messages à faire passer, restitution et analyse).

A 1.2 : Analyser et commenter les livrables et résultats du projet Focus Forests

Il s'agira de préparer des commentaires sur les livrables du focus Forest. Une première tâche en cours est d'analyser et commenter le Green paper, dont l'objectif est d'alimenter le dialogue et d'aboutir à un consensus sur les méthodes, les outils et les concepts à utiliser dans le cadre du projet Focus Forêts.

Les autres livrables prévus, mais non exhaustifs, sont la cartographie systématique du concept de « forêt de grande valeur », et l'analyse des résultats des « Forest Dialogue » pilotes.

Cette activité sera réalisée en interaction avec le groupe IFL (partage d'analyse et de commentaires).

A 1.3 : Participer aux différents évènements, webinars et réunions de présentation du Focus Forests et de ses résultats

L'implication de l'ATIBT et de ses membres consistera à participer à l'élaboration de l'agenda de ces évènements, l'identification des sujets et des intervenants, et il s'agira d'y placer des interventions en lien avec les motions ATIBT.

Les évènements prévus dans le cadre du Focus Forests sont :

- un side event Focus Forests lors de la phase 1 de l'AG 2021 en octobre 2021
- des webinars de présentation du Focus Forests et de ses résultats (nombre et dates non définis)
- un évènement lors de l'AG 2022 (à confirmer)

A 1.4 : proposer et organiser un « Forest Dialogue » pilote sur le terrain

Dans le cadre du Focus Forest, le FSC a prévu d'organiser deux « Forest Dialogues » en zone tropicale et en zone boréale pour tester la méthode de dialogue au niveau d'un paysage proposée par le consortium. Les membres de l'ATIBT ont déjà proposé 2 paysages forestiers, au Gabon et au Congo. Le financement et la logistique sont de la responsabilité du FSC, mais le FSC a besoin de l'ATIBT et d'une société certifiée dans le Bassin du Congo pour accueillir cette mission test et faciliter son organisation, et surtout mobiliser les parties prenantes du paysage forestier, et participer au dialogue. Cette mission sera l'occasion pour les sociétés de proposer un sujet en lien avec les IFL pour tester cette approche.

Cette mission sera dans l'idéal réalisée fin 2021 / début 2022, sur le site du paysage forestier pilote, pour une durée de 6 jours environ. Elle mobilisera du personnel de l'entreprise certifiée hôte, le responsable projet, le porte-parole des motions et les représentants des autres entreprises certifiées.

Les résultats seront capitalisés et analysés pour alimenter les discussions avec le FSC et pour affiner les arguments du groupe IFL sur l'orientation du Focus Forests.

RA2 : les motions proposées par l'ATIBT et ses membres intègrent les résultats du Focus Forests et font l'objet d'un consensus auprès des membres FSC pour faire évoluer les dispositions de la motion 65

A 2.1 : capitaliser l'expérience ATIBT de l'AG de Vancouver pour se préparer à l'AG 2021/2022 et élaborer un guide « Memento Bali »

Cette activité sera réalisée avec l'aide du DG ATIBT et les membres du groupe IFL présents à l'AG FSC de Vancouver (2017), afin d'identifier les éléments de langages principaux, les objectifs de négociations à atteindre, les consignes de comportements, la stratégie à adopter avec les autres porteurs de motions, les astuces d'organisation, les outils et supports de communication, les erreurs à ne pas faire pour se préparer et pour participer à l'AG 2022 et mener à bien les négociations finales.

Un guide de participation à l'AG sera élaboré, regroupant les consignes et la stratégie à adopter (« Mémento de Bali »). Il est également prévu d'identifier une application mobile (sans doute payante) qui permettra d'interagir entre les membres de la délégation présents lors de l'AG, de compiler et rendre disponible la documentation ressource, etc.

A 2.2 : Définir et tenir à jour une organisation interne et des outils de fonctionnement pour suivre les motions IFL

Cette activité est déjà initiée depuis juin 2021, notamment avec le fonctionnement régulier du groupe IFL, et l'élaboration de premiers outils de suivi.

Il s'agira d'adapter les rôles dans le groupe IFL, de maintenir le fonctionnement du groupe (réunion, compte-rendu) et de tenir à jour les outils de suivi (base de données des parties prenantes et des motions, tenue de fiches synthétiques des motions IFL, compléter le drive, alimenter les mails fil de discussion des motions IFL).

D'autres outils et règles de fonctionnement pourront être élaborés en fonction des besoins (prise de contact et suivi des échanges avec les parties prenantes).

A 2.3 : participer activement au cadre de discussion des motions proposé par FSC et échanger avec les membres FSC et parties prenantes clés avec l'aide de porte-paroles

Cette activité est déjà bien rôdée, l'ATIBT et le groupe IFL assistent aux réunions de discussion des motions depuis que le FSC les propose (avril 2021) et a pu faire une première présentation de l'essentiel de ses motions IFL. D'autres réunions sont prévues en préparation de l'AG21, et également en préparation à l'AG22. Il s'agit également d'assister aux autres réunions et webinars proposés par le FSC en lien avec les IFL et le Focus Forests (webinars sur la motion 34, sur l'organisation des AG, etc.). Le temps consacré à ces réunions comprend le temps de préparation, de participation, et de capitalisation (analyse des réactions des membres et participants, synthèse pour alimenter les outils de suivi).

Il faudra également participer et interagir sur la plateforme des motions FSC, et mener des échanges bilatéraux avec des porteurs de motions qui ont un lien avec les IFL, ou avec des membres FSC influençant.

L'enjeu sera d'identifier les alliés et opposants aux motions ATIBT, de faire le lien avec le Focus Forests auprès des membres, de faire parler des motions IFL et d'identifier les arguments en faveur et contre ses motions, afin d'alimenter les réflexions du Groupe IFL pour faire évoluer les motions et envisager des rapprochements avec d'autres motions.

Enfin il s'agira d'**identifier le porte-parole** des motions ATIBT, venant du Bassin du Congo, proche du réseau FSC, et représentant un large spectre des intérêts des parties prenantes. Il sera sollicité pour intervenir lors des réunions concernant les motions ATIBT pour les présenter, afin de porter la voix de la région.

A 2.4 : Définir et défendre une position commune intégrant les résultats du Focus Forests

Cette activité consistera essentiellement à réfléchir de façon dynamique sur les motions prioritaires pour arriver à une position finale du Groupe IFL, et modifier, enrichir et finaliser la rédaction et le contenu des 4 motions de l'ATIBT. Il s'agira de réunir le Groupe IFL, d'analyser la capitalisation des réunions et échanges avec le FSC et ses membres au sujet du Focus Forests et des motions IFL (grâce aux outils de suivi, cf. activité précédente) pour faire évoluer les motions IFL pour intégrer les résultats du Focus Forests et refléter la position la plus consensuelle des chambres du FSC.

L'objectif est d'aboutir au texte final des motions IFL avant l'AG 22.

Il pourra être fait appel à des experts du fonctionnement FSC et du lobbying pour aider le Groupe IFL à orienter et muscler les arguments, les messages clés et les actions de lobbying.

Ces motions et les messages clés seront ensuite portés et défendus au travers du plan de communication (cf. activité suivante).

A 2.5: Bâtir dans le temps un argumentaire technique et scientifique

Le Focus Forests propose une nouvelle approche de concertation à un niveau paysage, qui permettrait finalement de s'affranchir des modalités « dogmatiques » de la motion 65 (définition

des IFL, modalités de gestion). Cependant, si cette approche ne se révélait pas pertinente, ou pas partagée par les membres FSC, il est important de se doter d'argumentaires techniques sur des bases scientifiques pour envisager des négociations plus « traditionnelles » sur base de données chiffrées, et justifier d'avantage les motions IFL de l'ATIBT et de ses membres.

Pour cette activité, il s'agira de s'appuyer sur de l'expertise technique, externe et pluridisciplinaire (sur base de TDR à définir) pour matérialiser l'argumentaire (par de la revue bibliographique, des simulations chiffrées sur base de données collectées auprès des entreprises, etc.).

Cet argumentaire pourra aborder notamment les aspects économiques et environnementaux :

- Approche économique : grâce à des simulations sur une base de chiffres économiques fournis par les entreprises (traduits en graphiques), il s'agira de montrer les seuils économiques d'acceptabilité de la motion 65, en fonction d'écosystèmes donnés, et de construire un outil Excel destiné aux entreprises ;
- Approche environnementale, notamment par l'aspect carbone : il s'agira de démontrer quel est l'impact de la conservation des IFL sur le changement climatique en cherchant à démontrer l'antagonisme possible entre la « mise sous cloche » de vastes territoires où l'exploitation deviendrait interdite (au détriment de la capacité du puits de carbone que ces espaces représentent) et l'urgence à atténuer par la séquestration du carbone, les effets du changement climatique. Cette démonstration pourra s'appuyer sur les dernières réflexions de l'ATIBT en matière d'aménagement, préconisant une approche « couper plus, en diversifiant, sur des surfaces annuelles plus petite et permettant des rotations plus longue »⁸.

A 2.6 : Définir et mettre en œuvre un plan de communication pour l'AG 2022

Cette activité permettra d'identifier tous les éléments clés permettant de promouvoir les motions IFL de l'ATIBT et ses membres, tels que les messages clés, les éléments de langage, les supports de communication à diffusant avant et pendant l'AG (vidéo, brochure, etc.).

Ce plan de communication doit être en synergie avec les moyens dont l'ATIBT dispose à ce jour. Il peut ainsi tout d'abord s'appuyer sur différentes initiatives en cours dans le cadre du programme marketing de l'ATIBT, et bénéficier de différents services et compétences actuellement à disposition des projets en synergie avec le programme.

Le groupe IFL sera chargé d'élaborer le contenu et le projet s'appuiera sur le projet marketing pour son expertise en matière de communication et diffusion des messages (campagne de presse, communiqué de presse). Le projet contribuera ainsi à alimenter le projet marketing. Des prestataires seront sélectionnés pour la conception graphique et l'impression/élaboration des supports,

Il est également prévu de traduire les supports (au moins en anglais, mais également dans d'autres langues stratégiques pour les membres FSC).

A 2.7 : participer à l'AG 2022 à Bali et organiser un side event ATIBT/PPECF

L'ATIBT et le groupe IFL **participeront à l'AG 2022 en présentielle** afin de mener les **négociations finales**. Cette activité consistera à **se préparer** à l'AG 2022 afin d'être prêt à échanger avec les membres FSC pour s'assurer de leur vote des motions ATIBT.

Le groupe IFL sera **accompagné dans cette tâche par le porte-parole des motions**, et des appuis d'autres représentants de groupes d'intérêt du Bassin du Congo seront sollicités si nécessaire.

Il est également envisagé **d'organiser un side event**, organisé en marge de l'AG, qui aurait pour objectif d'ouvrir le dialogue, de mettre sur le tapis des sujets tels que les IFL, la lutte contre la déforestation en s'appuyant sur les sujets traités dans le Think-Tank ATIBT et ciblant les membres influents du FSC tels que Greenpeace, WWF, etc.), et démontrer que les concessions certifiées sont une partie de la solution pour la lutte contre le réchauffement climatique (rôle de conservation, d'aménagement du territoire, de développement local, concept d'Agro-Eco-concession, etc.).

A 2.8 : Préparer la mise en œuvre d'interventions en ligne avec les motions qui seront votées au sujet des IFL

⁸ Cf. [article ATIBT](#) du 8 octobre 2021

Une fois l'AG 2022 réalisée, le Groupe IFL fera le bilan des motions en lien avec les IFL qui auront été votées (analyse des résultats, évaluation des impacts, opportunités, risques, réajustement de la stratégie ATIBT post-AG). Par ailleurs, **une veille sur les dispositions** que prendra le FSC pour mettre en œuvre des motions votées sera réalisée afin d'identifier les difficultés éventuelles et **les actions** nécessaires pour s'impliquer **dans la mise en œuvre de ces motions**. Un **plan d'action** sera élaboré.

RA3 : Les autres motions proposées en AG et leur modalité de mise en œuvre sont acceptables pour le secteur privé

A 3.1 : définir et tenir à jour une organisation interne et des outils de fonctionnement pour suivre les autres motions

Tout comme l'activité 2.2, des outils de suivi des autres motions seront élaborés (certains le sont déjà) et mis à jour, complétés, notamment le tableau de suivi des motions pour compiler les arguments et positions des chambres et membres du FSC.

A 3.2 : participer activement au cadre de discussion des motions proposé par FSC

Comme expliqué en 2.3, cette activité est déjà bien rôdée, l'ATIBT et le groupe IFL assistent aux réunions de discussion des motions depuis que le FSC les propose (avril 2021). D'autres réunions sont prévues en préparation des 2 AG pour discuter de l'ensemble des motions qui seront proposées lors des 2 AG, organisées avec des séances entre chambre. Il s'agit également d'assister aux autres réunions et webinars proposés par le FSC sur des thèmes particuliers telle que l'intensification durable, etc.

Des échanges bilatéraux seront également menés avec des porteurs des autres motions ou avec des membres FSC influençant et les échanges sur la plateforme des motions seront alimentés et analysés.

L'enjeu sera d'identifier l'impact pour les activités des sociétés certifiées et candidates dans le Bassin du Congo des autres motions qui sont proposées à l'AG, ainsi que les alliés et les opposants. Ce suivi des autres motions permettra aussi d'identifier celles qui pourront jouer dans le plaidoyer sur les motions IFL.

Le temps consacré à ces tâches et ces réunions comprend le temps de préparation, de participation, et de capitalisation et d'analyse (analyse des réactions des membres et participants, synthèse pour alimenter les outils de suivi).

A 3.3 : Définir et défendre une position commune sur les autres motions

Sur la base des informations collectées à l'activité précédente et des échanges avec les membres FSC, et au fur et à mesure de la validation des motions, le groupe IFL mènera une réflexion dynamique pour se positionner sur ces motions (en mettant à jour le tableau de suivi des motions), afin d'être prêt à voter lors des AG.

A 3.4 : Participer aux discussions des autres motions lors des AG de 2021 de 2022

Le groupe IFL **assistera à l'AG virtuelle de 2021**, au cours de laquelle 12 motions seront proposées au vote, et pour lesquelles une analyse est en cours.

Le groupe IFL **participera également à l'AG présentielle de 2022** (cf. activité 2.6) pour se positionner sur les autres motions, et intensifier les échanges avec les membres FSC.

A 3.5 : Préparer la mise en œuvre d'interventions qui seront en ligne avec les motions qui seront votées, impactantes pour le secteur privé du BC

Une fois l'AG 2022 réalisée, le Groupe IFL fera le bilan des autres motions qui auront été votées (analyse des résultats, évaluation des impacts, opportunités, risques, réajustement la stratégie ATIBT post-AG). Par ailleurs, **une veille sur les dispositions** que prendra le FSC pour mettre en œuvre des motions votées sera réalisée afin d'identifier les difficultés éventuelles et **les actions** nécessaires pour s'impliquer **dans la mise en œuvre de ces motions**. Un **plan d'action** sera élaboré.

Déroulé des activités

Les activités sont et seront mises en œuvre selon trois grandes phases :

- Une **phase de préparation et de consolidation (ou phase support)**, qui permettra de se

doter d'une organisation, d'outils, de support et de stratégies permettant de mener à bien cette activité de lobbying, aussi bien dans le Focus Forests que dans la préparation à l'AG 2021/2022. Ces fondamentaux ont pour certains été déjà définis, d'autres le seront au cours du projet, et ils seront tous utilisés, adaptés et mis à jour de façon dynamique tout au long de l'action, en fonction de l'évolution de la situation et des positions des membres FSC.

- Une **phase de discussion et de négociation** pendant la mise en œuvre du Focus Forest, en préalable aux temps forts de l'AG et durant la phase 1 de l'AG (2021).
- Une **phase de négociation finale** lors de l'AG 2022, suivi d'une séance de débriefing et intégration des résultats.

Appendice13 – Chronogramme des activités

11. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

Plusieurs institutions seront bénéficiaires des actions mises en place dans le cadre de cette action :

- Les **entreprises certifiées** du Bassin du Congo et des autres bassins forestiers impactés par la mise en œuvre de la motion 65. Obtenir une adaptation (voire une suppression) de la motion 65 et des mesures adaptées à la gestion des IFL permettra d'assurer de maintenir les certificats existants tout en œuvrant à une gestion responsable des forêts à Hautes Valeurs ; l'approche paysage permettra de répartir les responsabilités de gestion de ces territoires ;
- Les **entreprises candidates à la certification FSC**, dont les UFA hébergent de vastes surfaces d'IFL selon la définition actuelle et qui ne peuvent pas supporter les modalités préconisées dans la motion 65 ;
- Les **gouvernements** qui devront s'impliquer d'avantage dans l'aménagement des territoires et se positionner en tant que gestionnaire. Ils verront leurs recettes augmenter du fait de l'augmentation du nombre d'opérateurs certifiés ;
- L'**ATIBT** en soutenant ses membres et d'autres candidats potentiels à la certification pour défendre une ligne de position du FSC soutenable ;
- Les **populations locales**, grâce à une meilleure prise en compte des valeurs sociales et économiques de leur territoires et usages et un meilleur cadre de dialogue. L'approche paysage permettra également de les intégrer à la gestion de ces paysages et de les responsabiliser

Section 2 : L'INTERVENTION

12. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ?

100%

Le projet vise à sortir de l'ornière de la motion 65, qui menace à court, moyen et long termes certaines entreprises de ne pouvoir se conformer aux dispositions de cette motions et de se voir retirer leur certificat. En effet, les entreprises arrivent aux limites de leurs IFL et commencent à les exploiter.

Les modalités de cette motions, telles qu'elles sont définies, limitent également le potentiel de nouveaux candidats à la certification FSC, dont les UFA contiennent des surfaces importantes d'IFL.

En œuvrant à obtenir des mesures visant à protéger les IFL et d'autres zones à haute valeur de conservation adaptées au contexte et aux réalités du terrain et avec des exigences claires permettant ainsi une mise en œuvre efficace par les opérateurs contribuera à **amener à la certification FSC un plus grand nombre d'entreprises.**

13. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC ?

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en appendiceIX des conditions particulières

Ce projet est tout à fait en ligne avec le cadre logique du programme car il œuvre à la mise en place de conditions à même de permettre **l'expansion de la certification de la gestion durable dans le Bassin du Congo**. En effet, l'apparition d'une **alternative** à la gestion des IFL ayant pour objectif d'être tout **aussi exigeante** mais avec une approche proposant des **modalités plus claires et adaptées au contexte** permettra de mieux baliser le chemin pour les opérateurs forestiers souhaitant aller vers une certification de FSC.

14. HYPOTHESES & RISQUES

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Le principal risque de cette action, c'est que les motions présentées par l'ATIBT ne soient pas votées en AG et qu'une évolution de la motion 65 ne soit pas adoptée.

L'objet même du projet, le travail réalisé et les activités décrites, la démarche de lobbying vont dans le sens de diminuer ce risque. La stratégie décrite dans cette proposition permettra de s'imprégner en profondeur des enjeux et opportunités des discussions autour des IFL et d'identifier les positions des chambres et membres influents du FSC afin de modifier le panel et le contenu des motions ATIBT et d'augmenter les chances de succès.

Les risques annexes sont :

- Le projet Focus Forests n'est pas totalement mis en œuvre
- Les conclusions du Focus Forests ne permettent pas de trouver des solutions innovantes, satisfaisantes et consensuelles à la gestion des IFL
- Le FSC ne maintient pas le cadre de discussion préparatoire à l'AG
- Il reste des oppositions soutenues au sein des chambres du FSC à une évolution de la motion 65

Le projet repose donc sur l'hypothèse que le projet Focus Forests sera mené jusqu'au bout, que les résultats permettront de trouver une solution à la gestion des IFL, que le cadre de discussion préparatoire à l'AG soit maintenu, et que les membres du FSC soient réceptifs à ces propositions.

Afin de limiter les risques, le projet repose sur une implication au plus près de la mise en œuvre du Focus Forests (en étant membre du FFAG et en lien étroit avec l'équipe du consortium), une participation active aux réunions de discussion et événements organisés par le FSC, et un dialogue dynamique avec les membres FSC influents.

15. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Cf. Annexe III du modèle de Convention

Le budget présente le détail de l'appui demandé au PPECF concerne notamment :

- Du temps du chef de projet pour coordonner le projet et mettre en œuvre les activités (déjà assuré depuis janvier 2021, plus intensément depuis juin 2021) ;
- La prise en charge d'un porte-parole venant du Bassin du Congo
- De l'expertise externe ;
- Des frais de prestations diverses (conception d'outils et support de communication, développement d'application, etc.) ;
- Des frais de voyage du chef de projet et de porte-paroles des motions venant d'Afrique, et potentiellement d'autres appuis pour participer à l'AG ;

Cofinancements :

Il y a deux sources de cofinancements à cette action qui seront sous forme de **contribution financière et en nature** :

- **L'ATIBT, au travers de sa commission certification et l'implication du DG.**

Les cofinancements pour les 12 mois en cours (Mai 2021-Avril 2022) sont de 25.000 euros des cotisations Fair&Precious, et de 24.000 euros sur fonds propres ATIBT. Ces 49.000 euros ont couvert :

- Salaire Josépha Coache qui poursuivra son appui au programme marketing, mais sur fonds propres ATIBT
- Cout de Caroline Duhesme : suivi de la commission Certification et suivi du projet PAFC-BC, depuis Novembre 2020 (Cotisations Fair&Precious).
- Cofinancement de l'ATIBT sur le projet Dryades sur FP ATIBT.
- Paiement des déplacements STRATÉMARK (C184) : 150 euros / mois entre Mai 2020 et avril 2021

La commission certification constitue donc tout d'abord un cofinancement au programme marketing.

Elle vient de plus en plus en appui sur la question spécifique des IFL. FSC réoriente la discussion sur un nouveau projet, appelé « Focus Forests », sur lequel ce cofinancement s'étend bien entendu. La commission certification est donc aussi un cofinancement ATIBT sur fonds propres pour le projet Focus Forest.

Par ailleurs, **l'implication des entreprises certifiées** ainsi que les voyages à programmer sont également une contribution financière et en nature au projet, car elles sont bénéficiaires de ce projet au travers de l'ATIBT (temps passé par les participants du groupe IFL, voyage à l'AG, mission pilote).

16. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Voir **appendice VIII**.

17. CHRONOGRAMME

Appendice 14 – Chronogramme du projet

18. ANNEXES

Appendice 1 - comptes-rendus des réunions commission certification et Groupe IFL.....

Appendice 2 a b c - Note de synthèse sur le Focus Forests (et les fiche FSC Focus Forests et fiche FAQ). .

Appendice 3 - TDR du FFAG

Appendice 4 – Plan de travail du Focus Forests

Appendice 5 - Chronologie de la préparation AG et du Focus Forests

Appendice 6 - Agenda passé et à venir des réunions AG et Focus Forest

Appendice 7 - Matrice historique et enjeux des activités AG FSC - FF

Appendice 8 - Etude d'impact pour le Bassin du Congo (Form).....

Appendice 9 - Textes des motions ATIBT et évaluation FSC.....

Appendice 10 - Fiches synoptiques des motions ATIBT.....

Appendice 11 – Greenpaper Focus Forests

Appendice 12 – Tableau de suivi des motions

Appendice 13 – Tableau des parties prenantes proche de l'ATIBT

Appendice 14 – Liste des membres FSC

Appendice 15 – Chronogramme des activités

Appendice 16: greenpaper

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email ***romain.lorent@eco-consult.com***

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (appendiceI) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (AppendiceI) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (appendiceIII) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (appendiceVIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (appendiceII) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.